

## **6 AGROFORESTERIE ET PRÉLÈVEMENTS FAUNIQUES**

Cette section analyse deux aspects de la forêt privée : l'agroforesterie et les prélèvements fauniques. Selon le Dictionnaire de la foresterie (CERFO et OIFQ), l'agroforesterie désigne les régimes d'aménagement qui intègrent les plantes vivaces ligneuses telles que les arbres à la culture de la terre, à l'élevage, ou aux deux, sur une même unité d'aménagement du territoire. Cette intégration peut prendre la forme d'un arrangement spatial ou d'une séquence temporelle. Dans le cadre de notre étude, nous examinerons certaines activités qui pourraient s'intégrer à la foresterie telles que l'acériculture et la culture du ginseng. Nous terminerons cette section par une brève analyse des prélèvements fauniques. Nous analyserons principalement le piégeage et la chasse au cerf de Virginie.

## **6.1 Acériculture**

La production de sirop d'érable, longtemps considérée comme une activité agroforestière artisanale, s'est rapidement développée au cours des dernières années au Québec pour devenir une véritable activité industrielle. En 1998, la production du Québec représente environ 74% de la production mondiale de sirop d'érable. La part des autres provinces canadiennes est d'environ 8%, tandis que celle des États-Unis atteint 17,5%. Depuis 1986, la part du Québec se maintient entre 64% et 75%. La production des autres provinces canadiennes varie entre 4% et 11%, tandis que la production américaine oscille entre 17% et 29% (Tableau 6.1). L'augmentation de la part du Québec au cours des dernières années s'est faite principalement au détriment de la production américaine. L'année 1994 est celle où l'on observe le meilleur rendement à l'entaille, soit 2,77 livres par entaille. Les années 1992 et 1996 constituent également de très bonnes années. En ce qui concerne le prix pondéré à la livre, les années 1991 à 1994 représentent une période désastreuse avec un prix variant entre 1,30\$ et 1,40\$ la livre (Tableau 6.2).

### **Région de l'Outaouais**

Malgré l'essor de l'acériculture au Québec, le développement de cette industrie montre un certain retard dans la région de l'Outaouais. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette sous-exploitation : le manque de tradition en ce qui concerne la production de sirop par rapport à d'autres régions; une activité qui demeure ardue et accaparante alors que du travail moins pénible est disponible dans les grandes villes au sud du territoire; la baisse du prix du sirop entre 1989 et 1994 qui a entraîné la faillite de certains nouveaux et gros producteurs; et finalement, l'absence de projets d'envergure en région qui aurait démontré la rentabilité et les avantages d'un tel type de production.

On retrouve actuellement environ 150 producteurs acéricoles sur le territoire de l'Agence avec une marge d'erreur de plus ou moins 20% (MAPAQ, 1999). Cette difficulté à pouvoir estimer avec précision les personnes impliquées dans la production du sirop d'érable et conséquemment le nombre d'entailles productives,

découle du fait que ce ne sont pas tous les producteurs qui sont enregistrés au sein du MAPAQ. En fait, l'inscription des acériculteurs se fait sur une base volontaire et requiert une production minimale de 5 000\$/année, soit l'équivalent d'environ 1 500 entailles productives. Cette adhésion au sein du MAPAQ permet de bénéficier de différents programmes d'aide et du remboursement d'une partie des taxes foncières si les ventes brutes dépassent 10 000\$ dans le cas d'une exploitation acéricole située en zone agricole. Compte tenu que le territoire de l'Agence recèle une proportion importante de petits producteurs situés en zone non agricole, cette situation explique la complexité du suivi que nécessite l'exploitation de cette ressource agroforestière.

Les superficies d'érablières en production sur le territoire Outaouais totalisent 1008 hectares, soit 493 hectares en territoire privé et 515 hectares en territoire public (MRN et MAPAQ). Le nombre d'entailles sur le territoire de l'Outaouais avoisine les 250 000. La production se répartit ainsi : 60% pour la MRC Papineau, 20% pour la MRC Des Collines-de-l'Outaouais et le 20% restant se distribue entre la MRC Pontiac, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la CUO (MAPAQ, 1998).

Entre 1994 et 1998, la production acéricole de la région de l'Outaouais oscille entre 440 000 et 725 000 livres (Tableau 6.3). Durant la même période, la valeur monétaire de la production régionale varie entre 814 000 \$ et 1 256 000 \$ dollars, avec le meilleur résultat en 1998. Pour cette même année, l'Outaouais a produit 563 000 livres soit environ 1% de la production provinciale ou 0,8% de la production mondiale de sirop d'érable. Le rendement à l'entaille de la région de l'Outaouais est équivalent à la moyenne provinciale.

## **Potentiel acéricole en Outaouais**

Selon une étude du MRN et du MAPAQ, il existerait dans la région de l'Outaouais un fort potentiel de forêt propice à l'acériculture. Ainsi, sur un potentiel inventorié de 29 616 hectares de forêt privée propice, seulement 493 hectares seraient en production, soit 2 % (Tableau 6.4).

En considérant les types de peuplements, le territoire du plan conjoint de l'Outaouais posséderait plus de la moitié du potentiel de production acéricole suivi par le territoire du Pontiac et de la Gatineau. La carte 24 donne un aperçu de la situation géographique de ce potentiel. Les critères utilisés pour estimer les peuplements à potentiel acéricole sont les suivants : types ER, ERFT, ERO et ERBJ; âge de plus de 50 ans; et densité de couverture supérieure à 40 %. Il est toutefois difficile d'estimer le véritable potentiel de ces régions à partir des inventaires forestiers existants. Ainsi, plusieurs facteurs peuvent avoir un impact négatif sur ce potentiel : l'accessibilité au réseau routier, l'accessibilité au réseau électrique, l'état sanitaire des vieux peuplements, la surestimation potentielle des jeunes peuplements et le morcellement des terrains privés.

Carte 24      Potentiel acéricole



Au cours des dernières années, différentes études ont comparé l'impact économique de la foresterie à celui de l'acériculture. Ces études aux résultats souvent contradictoires peuvent difficilement nous aider à établir laquelle de ces deux activités est la plus rentable. Par contre, nous devons tenir compte que l'acériculture n'est plus, comme par le passé, une activité marginale, artisanale et de peu d'intérêt. Elle occupe actuellement le deuxième rang en terme de valeur des exportations québécoises en produits agro-alimentaires. En fait, elle est devenue une véritable industrie, créatrice d'emplois, générant une activité économique plus stable et d'envergure et pouvant même constituer un revenu principal pour le producteur. Selon le MAPAQ, l'acériculture permet une occupation durable du territoire. À titre d'exemple, l'exploitation d'une érablière de 20 000 entailles requérant un investissement de base entre 350 000\$ et 500 000\$ pourrait générer entre 80 000\$ et 120 000\$ de revenus bruts par année.

Deux principaux organismes visent le développement de l'acériculture en Outaouais : le Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Dans sa planification stratégique régionale pour 2000-2004, le CRDO a comme objectif d'augmenter le nombre d'entailles de 250 000 à 1 200 000 et la production de sirop d'érable de 275 000 kilos à 1 320 000 kilos. Pour le CRDO, l'atteinte de cet objectif passe notamment par une meilleure harmonisation des activités forestières et acéricoles en forêt publique et privée. Dans son Plan stratégique de développement de l'agriculture et de l'alimentation en Outaouais 1998-2001, le MAPAQ identifie pour la région outaouaise un potentiel brut d'une bonne dizaine de millions d'entailles. Pour occuper une part plus importante de ce marché en croissance, le MAPAQ s'est notamment fixé six principaux objectifs :

- ◆ Tripler le nombre d'entailles d'ici trois ans pour atteindre le million en l'an 2003.
- ◆ Améliorer l'encadrement technique en acériculture.
- ◆ Augmenter la productivité des érables de 20% afin d'atteindre 3 livres de sirop par entaille.
- ◆ Promouvoir l'exploitation d'érablières sans cabane.
- ◆ Identifier les sites à haut potentiel acéricole sur les terres publiques et privées.
- ◆ Diffuser de l'information sur les sites à exploiter afin de recruter des entrepreneurs et les appuyer dans la réalisation de leur projet.

L'exploitation d'érablières sans cabane représente une avenue qui sera de plus en plus utilisée dans le futur. Par cette méthode, le producteur qui possède actuellement une petite érablière non exploitée pourra mettre celle-ci en production et rentabiliser ainsi son investissement sans y consacrer de trop grosses sommes d'argent. Celui qui ne peut consacrer suffisamment de temps à son érablière pourra lui aussi trouver intéressante l'idée de vendre son eau d'érable et de maintenir ainsi l'activité économique de son entreprise. L'exploitant qui a une érablière en production et dont la capacité de transformation de son eau d'érable est supérieure à sa capacité de

production pourra consolider et rentabiliser ses investissements par ce type de commerce.

Dans la région de l'Outaouais, malgré la Loi sur la protection du territoire agricole, des érablières en zone agricole ont été et sont toujours coupées illégalement. Normalement, un propriétaire doit obtenir un certificat d'autorisation avant de pouvoir couper du bois dans son érablière. La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) fera enquête, mais seulement s'il y a dépôt d'une plainte officielle. Jusqu'à maintenant, de telles plaintes se font rares en raison peut-être que l'acériculture n'est pas très répandue et que peu de propriétaires s'en préoccupent. Avec le temps, cette situation pourra changer lorsque la population et plus particulièrement les propriétaires de boisés privés en milieu agricole, auront été sensibilisés à l'importance de l'acériculture dans l'économie rurale. En dehors des zones agricoles, les érablières ne sont pas soumises à des normes spécifiques autres que celles se retrouvant dans les différents schémas d'aménagement des MRC.

La cohabitation de la foresterie et de l'acériculture demeure problématique. Beaucoup de questions restent en suspens quand à l'impact mutuel de la foresterie et de l'acériculture. Selon l'IQAFF (Nolet et autres, 2000; Nolet et Pouliot, 2000), la récolte provoque une baisse marquée du nombre d'entailles immédiatement après coupe. Toutefois, cet effet ne durerait pas tout au long de la rotation (environ 20 ans) puisque la récolte provoque une augmentation de la croissance de la forêt. À l'inverse, l'acériculture a pour effet d'augmenter les coûts d'opération et de planification forestière. De plus, la valeur des bois récoltés est beaucoup moins grande que lors d'un jardinage conventionnel. L'application des principes du développement durable à la gestion des érablières pourrait amener les intervenants de la forêt privée à considérer une meilleure intégration de la foresterie et de l'acériculture (Dumont, 1998).

## **6.2 Remise en production des friches**

Différentes alternatives s'offrent aux propriétaires qui désirent remettre en production une terre en friche. Dans cette section, nous en examinerons quatre : la production ligneuse, les arbres de Noël, l'argousier et la pomiculture.

### **Production ligneuse**

Les terres agricoles abandonnées (friches) constituent des sites intéressants pour le reboisement. Le propriétaire doit toutefois vérifier leur vocation pour se conformer à la loi provinciale du zonage agricole. Le reboisement peut être réalisé pour contrer l'érosion des sols, aménager les bords de route, de lacs et de cours d'eau, mais aussi et surtout pour la production de bois à pâte ou de bois d'œuvre (Service canadien des forêts).

**Tableau 6.1** Évolution de la production acéricole au Québec, au Canada et aux États-Unis, 1984 à 1998 ('000 livres)

| Année | Québec |      | Autres provinces |      | États-Unis |      | Total<br>Livres |
|-------|--------|------|------------------|------|------------|------|-----------------|
|       | Livres | %    | Livres           | %    | Livres     | %    |                 |
| 1984  | 21 237 | 54,6 | 2 861            | 7,3  | 14 880     | 38,1 | 38 978          |
| 1985  | 26 864 | 60,1 | 3 308            | 7,4  | 14 510     | 32,5 | 44 682          |
| 1986  | 27 083 | 66,6 | 2 347            | 5,7  | 11 289     | 27,7 | 40 719          |
| 1987  | 23 360 | 66,1 | 2 013            | 5,7  | 9 991      | 28,2 | 35 364          |
| 1988  | 38 760 | 70,6 | 2 870            | 5,2  | 13 278     | 24,2 | 54 908          |
| 1989  | 42 988 | 72,4 | 2 734            | 4,6  | 13 659     | 23,0 | 59 381          |
| 1990  | 37 828 | 70,7 | 2 994            | 5,6  | 12 667     | 23,7 | 53 429          |
| 1991  | 36 552 | 67,4 | 3 225            | 5,9  | 14 525     | 26,7 | 54 302          |
| 1992  | 46 667 | 64,0 | 8 188            | 11,2 | 18 100     | 24,8 | 72 955          |
| 1993  | 31 235 | 65,8 | 5 158            | 10,8 | 11 107     | 23,4 | 47 500          |
| 1994  | 54 500 | 72,6 | 6 000            | 8,0  | 14 603     | 19,4 | 75 103          |
| 1995  | 45 000 | 72,6 | 5 000            | 8,0  | 12 088     | 19,4 | 62 088          |
| 1996  | 52 040 | 69,3 | 6 000            | 7,9  | 17 200     | 22,8 | 75 240          |
| 1997  | 58 000 | 72,2 | 8 000            | 10,0 | 14 262     | 17,8 | 80 262          |
| 1998  | 54 204 | 74,3 | 6 000            | 8,2  | 12 784     | 17,5 | 72 988          |

Source : Fédération des producteurs acéricoles du Québec, 1998.

**Tableau 6.2** Statistiques sur l'évolution de la production acéricole québécoise 1984 à 1998

| Année | Livres<br>( <sup>'000</sup> ) | Nombre d'entailles<br>( <sup>'000</sup> ) | Rendement<br>(livre/entaille) | Valeur(\$)<br>( <sup>'000</sup> ) | Prix/livre<br>(\$) |
|-------|-------------------------------|---|-------------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| 1984  | 21 237                        | 13 155                                    | 1,61                          | 24 211                            | 1,14               |
| 1985  | 26 864                        | 14 044                                    | 1,91                          | 39 490                            | 1,47               |
| 1986  | 27 083                        | 14 996                                    | 1,81                          | 58 228                            | 2,15               |
| 1987  | 23 360                        | 16 193                                    | 1,44                          | 52 793                            | 2,26               |
| 1988  | 38 760                        | 17 488                                    | 2,21                          | 87 985                            | 2,27               |
| 1989  | 42 988                        | 18 887                                    | 2,27                          | 68 780                            | 1,60               |
| 1990  | 37 828                        | 19 609                                    | 1,93                          | 63 929                            | 1,69               |
| 1991  | 36 552                        | 19 934                                    | 1,83                          | 48 979                            | 1,34               |
| 1992  | 46 667                        | 20 072                                    | 2,33                          | 62 067                            | 1,33               |
| 1993  | 31 235                        | 19 137                                    | 1,61                          | 40 605                            | 1,30               |
| 1994  | 54 500                        | 19 616                                    | 2,77                          | 76 300                            | 1,40               |
| 1995  | 45 000                        | 20 300                                    | 2,20                          | 86 400                            | 1,92               |
| 1996  | 52 040                        | 21 880                                    | 2,38                          | 104 080                           | 2,00               |
| 1997  | 58 000                        | 25 000                                    | 2,07                          | 107 300                           | 1,85               |
| 1998  | 54 204                        | 25 211                                    | 2,15                          | 119 248                           | 2,20               |

Source : Bureau de la statistique du Québec, 1998.

**Tableau 6.3** Production acéricole dans la région de l'Outaouais, 1994 à 1998

| Année | Livres<br>(‘000) | Valeur(\$)<br>(‘000) | Prix/livre<br>(\$) | Rendement<br>Outaouais<br>(litre/entaille) | Rendement<br>provincial<br>(litre/entaille) |
|-------|------------------|----------------------|--------------------|--|---|
| 1994  | 725              | 1 015                | 1,40               | 1,00                                       | 0,99  |
| 1995  | 600              | 1 152                | 1,92               | 0,82                                       | 0,84  |
| 1996  | 628              | 1 256                | 2,00               | 0,86                                       | 0,81  |
| 1997  | 440              | 814                  | 1,85               | 0,62                                       | 0,71  |
| 1998  | 563              | 1 239                | 2,20               | 0,77                                       | 0,74  |

Sources : Fédération des producteurs acéricoles du Québec, 1994 à 1998, L'entaille(1994,1995), RCPÉQ (1996,1997) et Terre de Chez-Nous (1998).

Dans les terres agricoles abandonnées, si l'herbe est trop dense, il faut dégager des espaces pour planter les semis ou alors, utiliser des plants à racines nues ou à forte dimension qui sont généralement plus grands (Service canadien des forêts). Les conditions du sol influent directement sur le choix de l'espèce à planter. Bien qu'une évaluation précise de ces conditions requiert souvent les services d'un spécialiste, certaines règles de base, accessibles à la plupart des gens, doivent être respectées. Ainsi, le drainage du sol a une influence très importante sur la réussite de la plantation. De façon générale, les pins s'accommodent bien des terrains secs et sablonneux alors que les épinettes préfèrent les sols plus riches (limoneux et argileux). Enfin, il faut éviter les endroits très exposés au vent où les plants peuvent être déformés ou souffrir de dessèchement, et les endroits où les risques de gel sont élevés, tard au printemps ou tôt à l'automne.

Une fois la plantation terminée, il est important de la protéger contre le pâturage des animaux domestiques. Il faut également y installer des affiches pour l'identifier et y interdire la circulation des motoneiges et autres véhicules tout-terrain. De plus, il faut visiter la plantation régulièrement afin de vérifier la présence de rongeurs, d'insectes ou de maladies et, prévoir les travaux d'entretien (désherbage, débroussaillage) et le remplacement des plants morts.

Au Québec, le propriétaire qui désire reboiser une partie de sa propriété peut obtenir des plants gratuitement. De plus, l'Agence outaouaise, par son Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, offre une aide financière et technique pour le reboisement.

**Tableau 6.4** Comparaison des superficies d'érablières en production acéricole selon la tenure, 1998

| Région                            | En production       |                |                | Inventoriées(2) |                |                | Production/inventaire |               |            |
|-----------------------------------|---------------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|-----------------------|---------------|------------|
|                                   | Privée<br>(1)<br>ha | Publique<br>ha | Total<br>ha    | Privée<br>ha    | Publique<br>ha | Total<br>ha    | Privée<br>%           | Publique<br>% | Total<br>% |
| Bas-St-Laurent                    | 15 432              | 12 069         | 27 501         | 7 332           | 12 500         | 19 832         | 210                   | 96            | 125        |
| Saguenay/Lac-St-Jean              | 0                   | 475            | 475            | N/d             | N/d            | N/d            | N/d                   | N/d           | N/d        |
| Québec/Chaudière/Appalaches       | 67 399              | 9 601          | 77 000         | 94 850          | 6 530          | 101 380        | 71                    | 147           | 76         |
| Mauricie/Centre-du-Québec         | 18 297              | 397            | 18 694         | 46 394          | 12 915         | 59 309         | 39                    | 3             | 32         |
| Estrie                            | 21 636              | 1 341          | 22 977         | 66 012          | 7 260          | 73 272         | 33                    | 18            | 31         |
| Laurentides/Lanaudière/Montérégie | 15 243              | 2 568          | 17 811         | 98 206          | 119 540        | 217 746        | 16                    | 2             | 8          |
| Outaouais                         | 493                 | 515            | 1 008          | 29 616          | 95 045         | 124 661        | 2                     | 1             | 1          |
| Abitibi-Témiscamingue             | 0                   | 1 009          | 1 009          | 28              | 28 760         | 28 788         | 0                     | 4             | 4          |
| Côte-Nord                         | 6                   | 19             | 25             | N/d             | N/d            | N/d            | N/d                   | N/d           | N/d        |
| Gaspésie                          | 0                   | 726            | 726            | 639             | 420            | 1 059          | 0                     | 173           | 69         |
| <b>Total</b>                      | <b>138 506</b>      | <b>28 720</b>  | <b>167 226</b> | <b>343 077</b>  | <b>282 970</b> | <b>626 047</b> | <b>40</b>             | <b>10</b>     | <b>26</b>  |

Source : Ministère des Ressources naturelles et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2000, Contribution du territoire public québécois au développement de l'acériculture. Rapport du Comité MRN-MAPAQ sur l'acériculture.

Source (1) : Compilation GREPA, Qc (1999) et Statistiques du MRN sur les permis d'érablières (1998)

Source (2) : Compilation de la Direction de l'inventaire forestier du MRN (1999) à partir d'un inventaire cartographique des données du 2<sup>e</sup> décennal; strates ER, ERO, ERBJ et ERFT, classes d'âge 70 ans et plus; densité A et B, sans perturbation (sur le public seulement) et plus de 150 entailles/ha (ratio de 1 entaille/20 cm).

## Arbres de Noël

En 1998, la valeur des exportations de conifères (sapin baumier, épinettes et pins) par l'industrie canadienne des arbres de Noël s'est chiffrée à 32,6 millions de dollars. Le Québec, le Nouveau Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont produit environ 80% des 4,6 millions d'arbres de Noël cultivés au Canada (Paul Gauthier, Agroforesterie, Mai 1999). Selon l'Association des producteurs d'arbres de Noël du Québec, la superficie en culture d'arbres de Noël dans la province totalise plus de 10 000 hectares. En 1998, sur les 2 650 000 arbres de Noël naturels exportés dans les différentes parties du monde, près de 51% proviennent du Québec. Bon an mal an, cette production crée plus de 490 emplois permanents et plus de 1500 emplois saisonniers. L'essence la plus utilisée est le sapin baumier.

Pendant que certaines régions de la province, comme la Beauce et l'Estrie, profitent de l'expansion des marchés extérieurs pour consolider leur industrie de la culture des arbres de Noël, les producteurs de l'Outaouais, peu nombreux, considèrent encore cette activité comme un passe-temps ou un travail générant uniquement un revenu d'appoint. Conséquemment, la production locale ne suffit pas à approvisionner le marché puisque certains producteurs ou commerçants importent des arbres de Noël des autres régions du Québec afin de satisfaire la demande. Ce bilan plutôt négatif s'explique partiellement par le retrait de certains producteurs échaudés qui après plusieurs années investies dans la production d'épinettes et de pins sylvestres, ont vu le marché dévié vers le sapin baumier, ruinant ainsi en grande partie le fruit de leur labeur.

L'état actuel de la production est très difficile à quantifier au niveau du territoire de l'Agence. C'est une activité relativement artisanale, très peu encadrée, qui regroupe au plus de cinq à six propriétaires répartis dans les trois territoires de plan conjoint. La production totale oscille au maximum entre 10 000 et 12 000 arbres. Toutefois, il semble, aujourd'hui, que les opportunités ne manquent pas puisque Agriculture et Agro-alimentaire Canada (AAC) collabore présentement avec les représentants de l'industrie au développement de créneaux vers les marchés européens, de l'Amérique du Sud, du Mexique et de l'Asie.

Outre l'apport économique, il y a de nombreux avantages à la culture d'arbres de Noël. Parmi ces avantages, il est intéressant de mentionner les suivants : les arbres de Noël sont biodégradables et constituent une ressource renouvelable; ils peuvent réduire la quantité de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère; ils améliorent l'aspect visuel du paysage; ils améliorent la stabilité des sols et préviennent l'érosion des terres abandonnées.

## Argousier

L'argousier (*Hippophae rhamnoides*), originaire de l'Europe et de l'Asie, colonise les environnements relativement froids et austères d'où sa facilité à s'adapter à notre

climat. Il est de plus en plus présent au Québec comme arbuste décoratif, dans les haies brise-vent, en bordure des routes et maintenant dans les vergers. Les propriétés de l'argousier, responsables de l'engouement récent pour cette espèce, sont à la fois nombreuses et très variées : ses fruits comptent parmi les plus nutritifs et vitaminés de tout le règne végétal ; ses fruits et ses semences contiennent des huiles très recherchées par les industries bioalimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques et médicinales; des composés bioactifs dans son écorce font l'objet de recherche pour le traitement des tumeurs cancéreuses. En plus des vitamines C et E, ces fruits sont riches en protéines, acides aminés, acides organiques et hydrates de carbone. Finalement, les feuilles, les fruits et les semences contiennent en plus de la vitamine B1, B2, B3, F, K, P et de la provitamine A (Robitaille, 1999).

L'argousier, membre de la famille des Eléagnacées, atteint en général une hauteur de 2 à 4 mètres et ses racines comportent des nodules qui peuvent fixer l'azote atmosphérique, d'où sa grande capacité à s'adapter à des milieux austères. Ses premiers fruits apparaissent à l'âge de quatre ans et il atteint son rythme de production vers sept ans. L'arbuste demeure productif pendant environ 30 ans. Selon Robitaille (1999), l'argousier demande très peu d'entretien à l'exception des tailles de formation qui, effectuées de façon modérée, augmentent le rendement de la plante et la durée de sa vie productive. Les insectes affectent peu cet arbuste, alors que les maladies les plus fréquentes sont les flétrissures bactériennes et verticilliennes, ainsi que la gale. Les problèmes les plus sérieux viennent des dommages occasionnés par les rongeurs et les brouteurs, en particulier le campagnol des champs et le cerf de Virginie. À l'heure actuelle, deux usines transforment les fruits de l'argousier au Canada : une en Saskatchewan, l'autre en Colombie-Britannique. Le revenu net d'un verger à l'âge de 7 ans est d'environ 20 000 \$/hectare selon les modèles économiques utilisés pour le Canada. Les produits dérivés de plantes médicinales, en particulier ceux comme l'argousier dont la qualité nutritive et les effets sur la santé sont éprouvés, gagnent en popularité partout dans le monde.

## **Pomiculture**

En 1996, le Québec comptait environ 2,2 millions de pommiers productifs. Pour la même année, les pomiculteurs ont produit plus de 100 000 tonnes de pommes pour des recettes de 29 millions de dollars. Malgré la présence d'un climat tout aussi favorable dans la vallée de l'Outaouais qu'en Montérégie, il existe uniquement deux vergers d'importance dont l'un se situe à Aylmer et l'autre à Montebello.

### **6.3 Produits non ligneux et cultures non traditionnelles**

Différentes activités peuvent se réaliser en parallèle à la production de matière ligneuse. Dans cette section, nous examinerons les produits non ligneux notamment le ginseng et les cultures non traditionnelles.

## Produits non ligneux

Au Québec, la demande pour la récolte commerciale des ressources dites non ligneuses sur les terres du domaine public est à la hausse. Actuellement, le cadre légal québécois ne couvre que partiellement la récolte commerciale des ressources non ligneuses en milieu forestier public. La Loi sur les forêts gère principalement la récolte de matière ligneuse de même que l'exploitation des érablières sucrières pour la production de sève sur les terres du domaine public. Bien que la loi actuelle ne prévoit pas l'émission de permis ou l'autorisation de récolte commerciale pour les ressources forestières non ligneuses, des autorisations ont quand même été accordées par le ministère des Ressources naturelles (MRN). Parmi ces autorisations, nous retrouvons les récoltes suivantes : les champignons forestiers, les branches de résineux (décorations de Noël, résine, etc...), les mousses (décorations de Noël), les cônes (décorations de Noël), la résine, les gaulis de cèdres (meubles), l'If du Canada (taxol), l'écorce de bouleau (décoration, fabrication de canots) et le Thé du Labrador (feuilles).

Sur le territoire de l'Agence, il ne semble pas y avoir de prélèvements significatifs de produits non ligneux à l'exception de l'ail des bois. La cueillette de l'ail des bois, très populaire dans le sud du territoire de l'Agence, a entraîné une baisse significative des populations. Le Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats (c.E-12.01,r.0.3) du MENQ interdit le commerce de cette espèce, désignée vulnérable, et limite la récolte à 200 grammes par année et par personne, soit l'équivalent à 50 plants ou bulbes.

## Ginseng

Le ginseng à cinq folioles est une espèce indigène en Amérique du Nord. Au Canada, elle croît uniquement en Ontario et au Québec. Très abondante au début de la colonisation, l'espèce a été décimée rapidement par la cueillette massive de ses racines. Pendant plus de trente ans, les exportations de racines de ginseng ont occupé une place importante dans l'économie de la Nouvelle-France, se classant au deuxième rang derrière le commerce des peaux de castor (Charron, 1989). De nos jours, c'est surtout la disparition de son habitat, l'érablière mature du sud du Québec, qui menace l'espèce de disparition chez nous et rend sa situation extrêmement précaire. D'ailleurs, le statut d'espèce menacée a été attribué au ginseng à cinq folioles en 1988 par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC). Les endroits où on le retrouve encore correspondent à des érablières accompagnées d'essences comme le noyer cendré, le caryer cordiforme et le tilleul d'Amérique et dont le sous-bois est assez bien dégagé.

Même si on dénombre une cinquantaine d'occurrences au niveau régional, la plupart recèlent des populations dont la taille se situe en deçà du minimum viable. De la quinzaine d'occurrences viables répertoriées à ce jour, seulement deux se trouvent en territoire protégé. Près des trois-quarts des occurrences de l'espèce se trouvent

d'ailleurs sur des terres privées et ne bénéficient d'aucune mesure de protection particulière. La cueillette, des pratiques forestières non appropriées, la disparition et la dégradation de l'habitat constituent les principales menaces à la survie de l'espèce (Nadeau, 1999).

Toujours selon Nadeau (1999), agronome au Centre local de développement de l'érable de Princeville, l'intérêt pour la culture du ginseng en milieu forestier au Québec est relativement récent. En effet, depuis un peu plus de trois ans, un nombre croissant de chercheurs et d'intervenants des milieux agricoles et forestiers se sont penchés sur différentes problématiques associées à cette culture. Aux différents travaux de recherche en cours viennent s'ajouter les essais faits directement chez les producteurs par les CLD, le MAPAQ, les regroupements forestiers et d'autres organismes dans différentes régions du Québec. Ces travaux permettent entre autres de valider certaines expériences en les répétant dans différents milieux forestiers et assurent le transfert direct des connaissances aux producteurs.

Sur le territoire de l'Agence, la direction régionale du MAPAQ ainsi que le Centre de recherche et de développement technologique agroforestier de l'Outaouais (CREDETAO), organisent occasionnellement des sessions d'information portant sur la diversification agro-alimentaire et la culture du ginseng. De plus, le CREDETAO dans le cadre de son plan triennal 1998-2001 est en voie de développer un réseau de producteurs intéressés à la culture du ginseng en milieu forestier afin de recueillir des données pouvant servir à des transferts de connaissances.

La partie sud du territoire de l'Agence semble offrir avec ses nombreuses érablières et son climat propice un potentiel intéressant pour la culture du ginseng. Bien que des études additionnelles soient nécessaires, il semble que cette activité agro-forestière puisse être économiquement très profitable. Selon S.W. Persons (1994), la culture du ginseng en milieu forestier pourrait rapporter jusqu'à 15 000\$ de profit net par demi acre au bout de neuf années.

## **Champignons**

Il existe aujourd'hui un engouement de plus en plus important pour la récolte et la consommation d'un autre produit non ligneux, les champignons forestiers. Cette tradition séculaire dont l'origine remonte jusqu'à l'antiquité, s'est développée au cours des 25 dernières années sur la côte du Pacifique. De nos jours, dans tous les pays industrialisés, on remarque un enthousiasme grandissant pour la mycologie. Sur la côte du Pacifique, la cueillette des champignons sylvestres comestibles et médicinaux est devenue une activité industrielle saisonnière très importante, qui génère des ventes de l'ordre de plusieurs dizaines de millions de dollars. Devant cette cueillette massive et afin de protéger la ressource et le milieu, plusieurs états américains ont légiféré et rendu obligatoire l'obtention d'un permis pour pratiquer la récolte commerciale des champignons forestiers.

Au nord du Québec, les champignons présentent un potentiel d'exportation considérable pour les marchés américains, européens et asiatiques. Malheureusement, le sud du Québec et particulièrement le territoire de l'Agence avec sa forêt majoritairement feuillue, offrent de faibles possibilités à ce niveau. En effet, la majorité des champignons forestiers que l'on retrouve dans les érablières ou les peuplements composés d'essences nobles sont endomycorisiens à fructifications imparfaites. Les chênaies, les peuplements mélangés et les pinèdes offrent certaines possibilités, mais l'abondance, la concentration et le parasitisme chez certaines espèces intéressantes sur le plan culinaire engendrent des contraintes majeures pour une récolte de type industriel. En fait, l'étalement de la saison de récolte, beaucoup plus longue comparativement aux régions plus nordiques, constitue le facteur le plus problématique sur le plan de la cueillette et de la mise en marché des champignons sylvestres de notre région.

Toutefois, certaines plantations de pins gris et les peuplements mélangés peuvent offrir des possibilités de commercialisation à très petite échelle pour les propriétaires de boisés privés. Les restaurants où la cuisine est d'origine européenne et les marchés publics pourraient constituer des créneaux locaux à exploiter pour l'écoulement des champignons forestiers.

### **Cultures non traditionnelles**

À titre indicatif, il est intéressant de mentionner que le CREDETAO, organisme à but non lucratif fondé en 1993 par la Commission scolaire Seigneurie, est le seul intervenant majeur connu dans la région pour son expertise dans la production de végétaux dits non traditionnels. Il est reconnu pour ses études de mise en marché, d'impact socio-économique et de réalisation de réseaux de producteurs. Son plan triennal 1998-2001 comprend des projets prometteurs dont :

- ◆ Le développement d'un réseau de propriétaires intéressés à la production biologique de plantes médicinales dans le but de recueillir des données technico-économiques transférables. Dans le cadre de ce projet, un réseau de 15 fermes a été mis en place lors de l'été 1998. Ce groupement a mis en marché à l'automne environ 25 espèces de plantes aux propriétés thérapeutiques.
- ◆ L'expérimentation d'une unité de production mobile d'extraction d'huiles essentielles dans le cadre d'un partenariat avec Agriculture et Agroalimentaire Canada sur la production de l'Achillée millefeuille à des fins commerciales.

### **6.4 Prélèvements fauniques**

La forêt privée de l'Outaouais, par sa mosaïque de peuplements forestiers et la superficie de son territoire agricole, peut soutenir une faune abondante et diversifiée. Les propriétaires de forêt privée ne sont pas toujours familiers avec le potentiel

d'exploitation des différentes espèces et des retombées économiques qu'elles génèrent. Parmi ces espèces, nous retrouvons notamment l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir, la gélinotte, le lièvre et la bécasse.

## **Piégeage**

Aucune étude récente sur l'importance économique du piégeage existe actuellement au Québec. Nous savons qu'en 1992-1993 quelques 7 200 détenteurs d'un permis de piégeage et 2 200 autochtones ont vendu plus de 165 000 fourrures, pour une valeur excédant 2,8 millions de dollars. En 1996-1997, environ 7 900 permis de piégeage ont été vendus au Québec dont 64% de type général et 36% pour les professionnels et aides piégeurs.

Les captures déclarées en Outaouais sont par ordre d'importance : le castor, le rat musqué, la martre d'Amérique, le raton laveur, la loutre, le vison d'Amérique, le renard roux, le pékan, les belettes et hermines, les écureuils, le coyote, le loup et le lynx du Canada. En fait, le castor est l'espèce la plus exploitée des animaux à fourrure dans tout l'Outaouais avec un nombre moyen de prises déclarées, entre 1991 et 1995, de 7 943 individus dont plus de la moitié (54,5%) provient du domaine privé.

Le rat musqué se classe au second rang dans la région. La récolte moyenne annuelle pour la période comprise entre 1991 et 1995 est de 4 645 rats musqués, dont 65,9% provient du domaine privé. La martre d'Amérique vient au troisième rang dans la capture des animaux à fourrure. Le prélèvement effectué sur le domaine privé représente 24% de la récolte totale de la région pour les saisons de 1991 à 1995.

## **Cerf de Virginie**

Le gibier le plus convoité sur le territoire est le cerf de Virginie. Dans les zones de chasse 10-est et 10-ouest qui comprennent le territoire de l'Outaouais, la FAPAQ vise une récolte annuelle de 30 cerfs mâles adultes par 100 km<sup>2</sup>. En plus, environ 5000 permis pour l'abattage de cerf sans bois ont été autorisés pour la saison 2000. Selon les statistiques, plus de la moitié des permis sont obtenus par des non-résidents du territoire. Au cours des dernières années, environ 218 000 jours de chasse au cerf ont été réalisés annuellement sur les terres privées et publiques de l'Outaouais. Considérant qu'en moyenne il se dépense 50 \$ par jour d'activité de chasse (Statistique Canada, 1996), la chasse au cerf en Outaouais génère annuellement des retombées de 10,9 millions de dollars.

Selon le sondage des propriétaires, 42 % des propriétaires de lots boisés de l'Outaouais utilisent leurs terrains pour la chasse à des fins personnelles. Par contre, seulement 5 % les utilisent à des fins commerciales. Ce pourcentage demeure faible lorsque nous considérons que plusieurs usagers de la faune apprécieraient profiter de cette ressource collective sans causer de préjudice à qui que ce soit et sans être

obligés de s'engager à long terme par un achat, un bail ou être membre d'une association de chasse et pêche.

Le peu d'empressement des propriétaires à ouvrir leur boisé aux utilisateurs fauniques s'explique en grande partie par les craintes reliées au vandalisme et aux poursuites en responsabilité civile en cas d'accident. Les outils légaux que possède le propriétaire sont peu dissuasifs et ne peuvent empêcher les individus peu scrupuleux de circuler sur son terrain. Cette situation pourrait expliquer que nous retrouvons un plus grand nombre de chasseurs en forêt publique qu'en forêt privée bien que cette dernière soit également giboyeuse.

En résumé, la problématique de la pratique des activités de prélèvement faunique sur les terres et les boisés privés, repose sur deux droits fondamentaux : le respect de la propriété privée et l'accès au patrimoine collectif. Dans ce contexte, les propriétaires, les usagers et l'État doivent convenir de modalités équitables pour tous, permettant à chacun d'assumer ses responsabilités et de jouir de leurs biens et de leurs droits.

Trois solutions principales s'offrent au propriétaire : tolérer la situation actuelle; louer son terrain à un groupe ou une association; s'associer avec d'autres propriétaires pour encadrer l'accès et la gestion de la faune sur leurs propriétés. Ainsi, la collaboration des propriétaires de boisés peut s'avérer utile dans la résolution de cette problématique. Les articles 36 et 37 de la loi C-61-1 sur la conservation de la faune peut servir à stimuler une telle collaboration.

## **Association de propriétaires**

La Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) a pour mission de gérer les populations de gibier autant sur les terres privées que publiques. En effet, le Ministère a prévu par voie de réglementation la possibilité de gérer et d'accéder à la faune sur le domaine privé en faisant appel à la collaboration des propriétaires. Selon les articles 36 et 37 de la loi C-61-1 sur la conservation de la faune, un propriétaire ou un regroupement de propriétaires peuvent bénéficier de conditions particulières, s'ils ont une entente avec la FAPAQ et s'ils offrent au public un certain pourcentage de jours de chasse et de pêche sur leur terrain.

Les articles 36 et 37 de la Loi C-61.1 se lisent comme suit :

**36.** Nul ne peut chasser, piéger ou pêcher, sur un terrain privé, ou pêcher à partir d'un terrain privé dont le propriétaire est partie à un protocole d'entente convenu avec la Société aux fins de la gestion de la faune et de son accessibilité, s'il n'a pas obtenu au préalable l'autorisation du propriétaire ou de son représentant.

Le protocole d'entente décrit les terrains sujets à l'application du premier alinéa.

37. La Société peut, aux fins de la gestion de la faune et de son accessibilité, signer un protocole d'entente avec un propriétaire foncier y compris une municipalité ou une communauté urbaine, un groupement de propriétaires fonciers ou leurs représentants ou avec un organisme mandaté à cette fin par des propriétaires fonciers. Pour être admissible aux articles 36 et 37 de la loi, le propriétaire doit respecter les critères suivants :

- 1- Un protocole doit être signé entre la Société et, le ou les propriétaires fonciers.
- 2- Les terrains concernés doivent être techniquement décrits et la description doit faire partie de l'entente.
- 3- Le prélèvement faunique doit être conforme au potentiel de la superficie concernée.
- 4- Environ 60% des disponibilités de chasse doivent être offertes au public.
- 5- Le territoire doit posséder des possibilités intéressantes de chasse, de pêche ou de piégeage : idéalement une superficie plus grande que 10 km<sup>2</sup>.
- 6- L'entente aura une durée minimale de 3 ans et sera renouvelable à la discrétion des parties.
- 7- Posséder une assurance responsabilité d'un minimum de 1 million de dollars.
- 8- Les jours offerts au public doivent être de qualité équivalente à ceux d'utilisation personnelle.
- 9- La tarification doit être raisonnable et en fonction des services offerts.

La formule offerte par la FAPAQ donne plusieurs avantages. Ainsi, cette formule :

- 1- Favorise l'application d'un plan de gestion faunique et élimine la déprédation.
- 2- Permet aux agents et aux auxiliaires de la conservation de la faune d'exercer leurs pouvoirs pour interdire sur le terrain concerné, la chasse, la pêche et le piégeage, aux personnes qui n'ont pas reçu l'autorisation du propriétaire ou de son représentant.
- 3- Favorise le respect des biens et des consignes du propriétaire.
- 4- Génère un revenu intéressant pour le propriétaire.
- 5- Assure une qualité de séjour pour le client.
- 6- Permet l'accès à des programmes de subvention pour l'aménagement de la faune et du récréo-touristique.
- 7- Permet un meilleur contrôle du broutage par le cerf ou le lièvre lorsque les populations sont élevées.

La formule des articles 36 et 37 de la loi C-61-1 ne restreint pas les droits de propriété, mais permet au propriétaire de tirer un revenu de ses jours de chasse non utilisés. Le propriétaire intéressé par la conservation de la faune trouve ainsi son compte puisque son terrain est exploité en fonction de sa capacité de production et il bénéficie de la protection des agents de conservation. Selon les recommandations de la FAPAQ, un territoire de 10 km<sup>2</sup> (25 lots) serait une superficie minimale pour la signature d'une convention. Une superficie moindre serait acceptable, mais la surveillance par les agents de la faune devient alors plus problématique. La convention devrait être signée pour un territoire où la densité des cerfs récoltés est

supérieure à 30 cerfs par km<sup>2</sup>. Cette formule permet donc de gérer la faune et son accessibilité, une ressource collective, tout en respectant les notions de propriété privée.

## Références

ALBERT, H., 1999. Un virage qualité contrôlé pour 183 producteurs, Forêts de chez nous, Février, p. 12-13.

ALBERT, H., 1999. Virage qualité acéricole. Alain Gingras de Saint-Ubalde ne lésine pas avec les moyens, Forêts de chez nous, Février, p. 16-17.

ANONYME, 1997. Guide de regroupement avant sondage, Service des inventaires forestiers, MRN, 1997, 11 p.

BELLEGARDE, J-P., 1998. Vendre ou acheter de l'eau d'érable. Comment en évaluer le prix, Forêts de chez nous, Décembre, p. 18-19.

BÉRARD, L. et J. PRESCOTT, 1999. Réflexion gouvernementale sur l'aménagement, la conservation et l'utilisation des produits forestiers non ligneux : le cas des champignons forestiers, MRN et MEF, 12 p.

BERNIER, R., 1999. Direction régionale du MAPAQ (Outaouais-Laurentides).

BÉRUBÉ, I., 1998. Érable ou coupe de bois, Forêts de chez nous, Octobre, p. 20-21.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Sondage sur la production acéricole au Québec.

CERFO et OIFQ, 2000. Dictionnaire de la foresterie, 2000.

CHARLEBOIS, Y., 1999. Les manufacturiers s'associent, Forêts de chez nous, Février, p.18.

CREDETAO, 1999. Opportunité d'affaires! Production biologique de plantes médicinales, Colloque «Le développement passe par ici», CLD des Collines-de-l'Outaouais, Val-des-Monts, Papineauville, Janvier.

CRDO, 2000. Planification stratégique régionale 2000-2004.

DUBUC, A., 1999. Le ginseng comme culture d'appoint pour les acériculteurs, Forêts de chez nous, Mai, p. 38-40.

DUMONT, M., 1998. Analyse économique comparative entre la production de bois et de sirop d'érable provenant des érablières du domaine publique, Direction de l'assistance technique, Forêt Québec, 37 p.

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DU QUÉBEC, 1998.

GAUTHIER, P., 1999. La culture des arbres de Noël, Agroforesterie, Mai, p.8.

GAUTHIER, P., 1999. L'ail des bois se faisant rare dans l'Outaouais. Le ministère de l'environnement la protège, Agroforesterie, Mai, p.25.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1998. Plan stratégique de développement de l'agriculture et de l'agro-alimentaire en Outaouais 1998-2001, Direction régionale Outaouais- Laurentides, MAPAQ, 23 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1999. Cahier des conférences en acériculture. L'eau d'érable...Je la vends, Je l'achète, Je la transforme. Direction régionale Outaouais- Laurentides, MAPAQ.

HAMON, H., 1998. Le pari de la Table filière acéricole : doubler la production d'ici 2003!. Forêts de chez nous, Décembre, p. 10-11.

HAMON, H., 1998. Étude statistique annuelle. Un portrait exact de l'industrie acéricole pour 1999, Forêts de chez nous, Décembre, p. 12-13.

MIRON, F., 1999. Six années d'expérience dans la cueillette commerciale et la mise en valeur des champignons sylvestres au Québec, Champignons Laurentiens Inc., 9 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1995. Document de support pour la rencontre en vue de préparer un cadre d'intervention portant sur l'application des articles 36 et 37 de la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Service de la gestion déléguée direction des territoires fauniques.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (MRN) et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), 2000. Contribution du territoire public québécois au développement de l'acériculture. Rapport du Comité MRN-MAPAQ sur l'acériculture.

NADEAU, I., 1999. Présentation du ginseng, de ses besoins et de la recherche effectuée au Québec, Deuxième colloque sur le ginseng en milieu forestier : une culture à développer, CLD de l'érable, Princeville, Québec.

NOLET, P., et autres, 2000. Analyse économique de la compatibilité des activités forestières et acéricoles sur le territoire public. Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue. 54 p.

NOLET, P. et POULIOT, R. 2000. Analyse de la rentabilité d'une entreprise acéricole à la Forêt de l'Aigle et de la compatibilité avec la production de bois d'œuvre. Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue. 22 p.

ROBERGE, D., 1999. L'acériculture à grande échelle attend l'Outaouais, Agroforesterie, Mai, p.23.

ROBITAILLE, D., 1999. L'argousier : un arbuste unique et de grande valeur, Le progrès forestier, printemps, p. 27-28.

SERVICE CANADIEN DES FORÊTS, 1984. Guide pratique d'aménagement des forêts privées. Environnement Canada, 20 p.

THÉRIAULT, C., 1998. Production de sirop d'érable : l'Outaouais pourrait devenir premier au Québec, Le Droit, 22 juin.

STATISTIQUE CANADA, 1996. L'importance de la nature pour les Canadiens : les avantages économiques des activités reliées à la nature.